

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 26 - Votants : 27

Le 21 MARS 2026 à 10H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Joël RENAULT, Doyen et Président de la séance.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, Nadia JEHAN FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, , Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Nadège BOULE à Adrien JEHENNE.

Secrétaire de séance : Mickaël ROGER

Élection des Maires délégués

Le Maire rappelle que les conditions de l'élection sont les mêmes que pour l'élection du Maire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, et qu'il peut être procédé à l'élection des Maires délégués qui, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, se fait au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

Constitution du bureau de vote, désignation de :

Deux assesseurs : Christelle MARIE et Sébastien DANGUY

Un secrétaire du bureau : Manuella HAMEL

1^{er} tour du scrutin

Monsieur le Maire demande aux candidats à la fonction de Maires Délégués de Sourdeval et de Vengeons, de se faire connaître.

Se déclarent être candidat : Adrien JEHENNE pour la commune déléguée de Sourdeval et David GIROULT pour la commune déléguée de Vengeons.


Chaque conseiller municipal a déposé son enveloppe dans l'urne après s'être rendu dans l'isoloir. Il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote dont les résultats sont présentés ci-dessous :

1. Nombre de votants	27
2. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
3. Blancs et nuls	1
4. Suffrages exprimés (1-3)	26
Majorité absolue	14
Répartition des voix par candidat	26 voix pour David GIROULT et Adrien JEHENNE

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés Maire Délégué de Sourdeval et de Vengeons et ont été immédiatement installés.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance,
Mickaël ROGER



Le Maire,
Adrien JEHENNE